

ARRETE MUNICIPAL N°AC 2026-066

Objet :
Réglementation de la circulation
Route de Lornard

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la permission de voirie n°2023-00714 du 13/02/2023 délivrée per le Département de la Haute-Savoie.
- ♦ Vu la demande présentée par **L11 Construction** relative à des travaux de terrassement et construction.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Dans un premier temps, pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation route de Lornard dans sa portion comprise entre le n°125 et le n° 157 sera interdite à la circulation sauf riverains du 17/04/2026 au 18/05/2026.**

Article 2 :

Dans un deuxième temps, pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation route de Lornard ce fera en sens unique du 18/05/2026 au 19/06/2026.**
L'emprise du chantier servira de giratoire. (voir plan Article 3)

Article 3 :

Plan de circulation



Article 4 :

La circulation des véhicules, la sécurité des piétons ainsi que la signalisation du chantier devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

ARRETE MUNICIPAL N°AC 2026-066

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (cesar.reversade@gmail.com)
- ✓

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ

Le 17/04/2026

Le Maire

Michel BEAL

